

COMMENT FINANCER UN CQP ?

Quel que soit le mode financement, le candidat et la structure accueillante sont deux parties prenantes indissociables de la formation. Il est donc préférable de gérer la préparation de l'entrée en formation le plus en amont possible. Le CQP animateur de Badminton est une qualification professionnelle reconnue. A ce titre les salariés peuvent envisager un **financement via une période de professionnalisation**, le **plan de formation de leur employeur**, leur **Compte Personnel de Formation** ou un **projet de transition professionnel**.

Les demandeurs d'emploi devront s'adresser au Pôle Emploi ou à leur mission locale. Le financement d'actions de formation professionnelle demeurant complexe, **FormaBad peut vous accompagner** dans vos démarches. Un financement personnel est aussi possible, si le candidat ne prétend à aucune aide.

EN SAVOIR PLUS SUR LE CQP

Retrouver les informations sur l'offre de formation professionnelle, ainsi que la fiche RNCP du CQP sur le site fédéral dans l'espace dédié à l'encadrement.

Le site internet de la FFBad
www.ffbad.org

Pour toutes vos questions ou démarches sur la formation
Contactez Formabad, le secteur formation de la FFBad :

- **Pauline PEN**
- **Morgane GUILLOUET (réfèrent Handicap)**
- 01 49 21 09 44
- 01 49 21 17 52
- formation@ffbad.org
- morgane.guilouet@ffbad.org



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07
www.ffbad.org



FFBad
Fédération Française
de Badminton

www.ffbad.org



Le Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur de Badminton »

CQP ANIMATEUR DE BADMINTON

Enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles jusqu'au 25 avril 2025
la FFBad s'est vue confier, par délégation, sa mise en œuvre.

QU'EST-CE QUE LE CQP « ANIMATEUR DE BADMINTON » ?

C'est une qualification professionnelle de la branche Sport. Le CQP est le niveau 4 de qualification professionnelle pour l'encadrement de badistes.

Il permet d'être rémunéré pour « l'encadrement en autonomie de séances collectives de badminton » (Extrait du règlement du CQP, 2022-2025).

Le titulaire du CQP Animateur de Badminton est placé sous la responsabilité de son employeur et exerce son activité en toute autonomie. Le CQP est classé au groupe 3 de la CCNS¹.

COMMENT OBTENIR LE CQP « ANIMATEUR DE BADMINTON » ?

Par la voie de la formation

Une formation complète au CQP comporte 125 heures en centre et 100 heures en club. Pour entrer en formation il faut satisfaire aux Prérequis Exigés à l'Entrée dans le Processus de Formation² qui sont, avoir :

- 18 ans
- le PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1)
- un niveau de pratique de niveau P minimum
- une bonne connaissance du Badminton.

La possession d'un des diplômes suivant dispense de la dernière exigence : AB1, AB2A, AB2J, EB1, BPJEPS APT, CQP ALS mention JSO, Licence Staps mentions inscrites dans l'arrêté des dispositions réglementaires du code du sport concernant les prérogatives des « Multi Activités Physiques Ou sportives », Toutes les Certifications inscrites à l'annexe II du Code du Sport et les certifications inscrits dans les droits acquis, les qualifications dans le champ de l'animation socio-culturelle (en lien avec l'animation d'un public).

Par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'expérience)

Toute personne justifiant d'une expérience d'au moins 12 mois et 1 607 heures, d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, ou inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu de la certification visée peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article L. 6411-1 du Code du Travail. » (Article L613-3 du Code de l'Education). Pour ce faire, si vous souhaitez vous engager dans un processus de VAE, solliciter FormaBad qui pourra vous guider dans vos démarches.

POURQUOI OBTENIR LE CQP « ANIMATEUR DE BADMINTON » ?

- Vous souhaitez **vous professionnaliser** sans pour autant en faire votre métier à temps plein.
- Si vous souhaitez vous constituer une **première expérience de l'encadrement de badistes** et ensuite **aller vers le DEJEPS³**, vous pouvez suivre la **Préformation DEJEPS tout en validant votre CQP**.

N'hésitez pas à solliciter FormaBad à ce sujet.

LES GRANDS DOMAINES DE COMPÉTENCES VISÉS

- L'accueil des publics adolescents et adultes avant et après la séance.
- L'encadrement de séances d'animation en s'appuyant sur les références fédérales.
- Organiser et promouvoir son activité dans sa structure et son environnement.
- S'assurer de la sécurité des pratiquants.

EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION



1- CCNS : Convention Collective Nationale du Sport

2- PEEPF : Prérequis Exigés à l'Entrée dans le Processus de Formation

3- DEJEPS : Diplôme d'état de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

4- OF : organisme de formation